



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juillet 2019

Convocation du 10 juillet 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juillet deux mille dix-neuf à dix-neuf heures à la Mairie d'Yerville sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire.

**Étaient Présents** : A. TRASSY-PAILLOGUES, Maire, Ph. FERCOQ, Adjoint, O. NEUFVILLE, Adjoint, D. COLLARD, Adjoint, J-P. CHAUVET, Adjoint, J-J. DEMARES, F. HERVIEUX, J-P DEVAUX, D. JOSEPH, L. HANGARD, I. LOMO, S. MONNIER, D. DESWARTE, B. LEBOURG, B. MATTON Conseillers Municipaux.

**Étaient absents-excuses** : T. LOUVEL qui a donné pouvoir à A. TRASSY-PAILLOGUES, S. PROUILLET qui a donné pouvoir à J-P. CHAUVET, B. LEMAITRE qui a donné pouvoir à B. MATTON, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance** : S. MONNIER

**Secrétaire auxiliaire** : A. MOTTET

Alfred TRASSY-PAILLOGUES procède à la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Il aborde ensuite l'ordre du jour de la présente réunion.

### DELIBERATIONS

#### 2019-52 ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION AUX ANIMATEURS STAGIAIRES DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT.

Sur proposition d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à instituer au titre de l'année 2019 une gratification par animateur stagiaire d'un montant de 30 euros par journée d'accueil de loisirs sans hébergement et d'un montant de 35 euros par journée de présence aux mini-camps.

## **2019-53 DECISION MODIFICATIVE N°2**

Suite à une insuffisance de crédits, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les transferts de crédits suivants :

Article 2315-316	- 150 000 € (aménagement centre bourg)
Article 2315-253	+ 125 000 € (travaux extension groupe scolaire)
Article 2181-253	+ 20 000 € (mobilier extension groupe scolaire)
Article 2031-253	+ 5000 € (frais d'études extension groupe scolaire)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à effectuer ce transfert de crédit.

## **2019-54 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES.**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention de contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) proposée par le Département de la Seine-Maritime.

Il est rappelé que le FAJ accorde des aides financières aux jeunes de 18 à 25 ans en soutien à un projet d'insertion sociale et professionnelle (mobilité, permis de conduire, formation, emploi...) ou en aide de première nécessité. En 2018, 1 945 aides ont été accordées à des jeunes habitants de Seine-Maritime dans le cadre de ce dispositif.

La participation de la Commune pour 2019 s'élève à 0,23 € par habitant, soit 563,04 € (2 448 habitants).

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ladite convention et autorise :

- Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à la signer,
- Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à ordonner le paiement de la participation financière.

## **2019-55 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING ECOLE PRIMAIRE**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « EP-2017-0-76752-M198 » et désigné « Yerville – boulevard Delahaye » dont le montant prévisionnel s'élève à 10 317,82 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 4 483,98 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 4 483,98 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **2019-56 CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RD142 - ACCES AU FUTUR COLLEGE**

Dans le cadre de la construction du futur collège, le Département de la Seine-Maritime, en concertation avec la commune et le SIVOSS d'Yerville, a prévu l'aménagement de la RD 142 de manière à faciliter et à sécuriser l'accès au futur collège. Les travaux consistent en la création d'un giratoire d'un rayon de 18 mètres ainsi qu'un cheminement piéton et comprennent notamment la voirie et l'assainissement pluvial, l'éclairage public, les aménagements paysagers et la signalisation horizontale et verticale.

Le panneau d'entrée d'agglomération sera déplacé au nord de sa position actuelle afin d'intégrer le giratoire dans l'agglomération d'Yerville et de limiter ainsi la vitesse à 50 km/h en approche du collège. En outre, pour sécuriser la circulation et l'accès des modes doux au collège, un cheminement mixte piéton/vélo de 3 mètres de large sera créé du côté ouest de la RD 142 entre la résidence du Thibermesnil et le collège. La commune a demandé aux services du Département d'étudier le prolongement de ce trottoir entre la résidence du Thibermesnil et la rue des Faubourgs d'une largeur moyenne de 2,50 mètres.

Le coût de l'aménagement du giratoire est estimé à 785 000 € TTC et financé à 100 % par le Département de la Seine-Maritime.

Une convention technique entre le Département, la commune et le SIVOSS d'Yerville définit les modalités de remise d'ouvrage et d'entretien après réalisation des travaux :

- La commune d'Yerville assurera le balayage et le traitement hivernal de la chaussée, l'entretien des trottoirs, de la signalisation horizontale et de police, des plantations et de l'éclairage public,
- Le Département entretiendra la chaussée de la RD 142 et les îlots centraux en béton,
- La bretelle d'accès au collège sera remise au SIVOSS qui assurera également l'entretien régulier du bassin d'infiltration ; celui-ci sera curé par le Département en cas de pollution accidentelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les caractéristiques du projet d'aménagement du carrefour d'accès au futur collège,
- D'approuver son financement,
- De valider les principes de remise d'ouvrage et de gestion ultérieure des aménagements,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention technique à intervenir avec le Département de la Seine-Maritime et le SIVOSS d'Yerville.

## **2019-57 CONVENTION D'INTERVENTION AVEC L'EPF NORMANDIE SUR LE SITE DES ATELIERS MUNICIPAUX – RUE DES FAUBOURGS**

Dans le cadre de la convention entre la Région Normandie et l'EPF de Normandie cofinçant et assurant la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches à la demande et au bénéfice des collectivités locales, la commune a sollicité l'EPFN pour une étude de pollution des sols et une intervention pour la démolition

des bâtiments après désamiantage éventuel sur la parcelle des ateliers municipaux rue des Faubourgs.

Une enveloppe financière prévisionnelle, estimée à 60 000 € HT, réservée aux diagnostics techniques et études de maîtrise d'œuvre préalables aux opérations de travaux et cofinancée à hauteur de 80 % du montant HT par le fonds friches (45 % par l'EPF, 35 % par la Région) est proposée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la parcelle des ateliers municipaux – rue des Faubourgs au titre du dispositif « Fonds friches »,
- d'autoriser la signature de cette convention ainsi que de toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **2019-58 VENTE D'UNE PARCELLE SITUÉE A YERVILLE, ZAC SUD**

**Annule et remplace la délibération n° 2018-72**

Jean-Jacques DEMARES ne participe pas au débat.

Après échange de vues et discussion, le Conseil Municipal à 16 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- émet un avis favorable à la vente d'une partie d'une superficie d'environ 22 976 m<sup>2</sup> de la parcelle actuellement cadastrée section AA n° 292 au prix de 150 000 € ;
- précise que les frais de bornage, les droits de mutation et les frais de notaire sont à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- missionne le Cabinet EUCLYD Géomètres-Experts dont le siège social est situé à Yvetot, 21 rue Carnot, pour l'établissement du plan de division ;
- missionne la SCP DEMARES et GRENET, Notaires associés dont le siège est situé à Yerville, Avenue Charles de Gaulle, pour la rédaction de l'acte ;
- autorise Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer l'acte à intervenir.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Alfred TRASSY-PAILLOGUES informe les conseillers municipaux que des travaux ont été réalisés dans les locaux de l'ancienne école primaire afin d'y accueillir une partie des activités du CLSH. Il avait été envisagé d'y transférer également à la rentrée la garderie périscolaire. Cependant, pour des raisons de sécurité, la garderie restera au nouveau groupe scolaire.

Il procède à la lecture des remerciements reçus par la commune : l'AANDY, l'AYAD, l'AGAAGY et l'AYCD pour la subvention 2019 attribuée. Lucie TAILLEUX a également remercié la commune de lui avoir permis d'effectuer un stage d'observation et de découvrir ainsi le milieu professionnel. Enfin est présenté aux conseillers municipaux le panneau en bois sculpté offert par nos amis de Fassberg qui ornera le stand du comité de jumelage lors de la prochaine Foire aux Vins et à la Gastronomie.

Philippe FERCOQ présente le prochain Forum des Associations qui aura lieu le samedi 7 septembre à la salle de la Mairie. Il revient aussi sur la fête « Yerville dans les

années 60/70 » qui a eu lieu le 30 juin dernier et remercie l'équipe municipale pour son implication dans l'organisation.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente le programme de la manifestation « La Com Com fait son cinéma » qui aura lieu sur le territoire du 25 août au 11 octobre 2019.

Daniel COLLARD évoque le problème rencontré sur le chantier de l'atelier communal suite à l'intervention de l'entreprise EIFFAGE en charge des VRD. La reprise du chantier est prévue pour le 25 juillet. Il présente ensuite la fin du chantier de l'école primaire. Les derniers travaux en attente, à savoir le plafond acoustique, la pose des barillets de portes et l'installation des porte-manteaux ont été réalisés. Un soulèvement du revêtement de sol a été récemment observé dans le dortoir et sera solutionné dans les prochaines semaines. La réalisation du nouveau parking a commencé qui permettra d'offrir 25 nouvelles places de stationnement. Enfin, le transfert par les employés communaux du mobilier de l'école maternelle est en cours et se terminera à la fin du mois d'août.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 45.